PUBLIÉ LE 12/04/2023

Décision du 12/04/2023 - Modification de la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du CSP

RÉFÉRENTIELS - MÉDICAMENTS EN ACCÈS DIRECT / MÉDICAMENTS DEVANT LE COMPTOIR

La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 5121-202,

Vu la décision du 12 mai 2014 modifiée portant inscription sur la liste des médicaments de médication officinale mentionnée à l'article R. 5121-202 du code de la santé publique,

Décide :

Article 1er
L'annexe I de la liste des médicaments de médication officinale, telle que fixée par la décision du 12 mai 2014 susvisée, est complétée comme suit :

Nom du médicament	Substance active	Présentation	Code CIP	Classe
Lysorynx, comprimé à sucer édulcoré au sorbitol et à la saccharine	Chlorure de cétylpyridinium Chlorhydrate de lysozyme	1 tube de 18 comprimés 2 tubes de 18 comprimés	3400930126325 3400930126332	Troubles de la sphère ORL (Irritations de la gorge)

Article 2
La présente décision est publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 12 avril 2023

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Directrice générale